

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE QUATORZE SEPTEMBRE, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Nathanaël DUFFIT MENARD,

PRESENTS : DUFFIT MENARD Nathanaël, LASSERRE Adrien, CAMUS Emilie, NOYER Guillaume, LEGHNIDER Amina, BOULAY Lionnel, VERRI Rabia, BENITAU Clément, RAVOUX Claude, CHARRONDIERE Patrick, MICHAUD Florence, IGLESIS Thomas, NICOT Rodolphe, PERINET Alice, GAREL Kevin, TOURNIER Claire, CHOLLET-GARNIER Flavie, CANDILLON Margaux, BAUDUIN Louanne, Monique BERAUD, Yohan SIMONNOT, BIDAULT Denis, IACOVELLI Agathe, MACHADO BORGES Anabela, RUSSO David, GROSSAT Thierry, AGUETTAZ Florian.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : DEBONO Coraline à Emilie CAMUS, CHEKKI Vanessa à Louanne BAUDUIN

ABSENT(S) : /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, Louanne BAUDUIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2026 14 09 SP 096 ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES GYMNASES COMMUNAUX

Dans le cadre de la nouvelle mandature, la municipalité a engagé une réflexion concernant les conditions d'utilisation des équipements municipaux, et plus particulièrement les gymnases. Cette réflexion vient également nourrir en parallèle la question de la définition et de la valorisation des avantages en nature propre aux associations.

Dans cette perspective, le conseil municipal est donc saisi afin d'adopter un règlement intérieur des gymnases communaux. Cette adoption constitue une étape importante, une base à partir de laquelle le travail partenarial pourra alors s'engager avec l'ensemble des utilisateurs habituels ou ponctuels de ces gymnases et locaux attenants au regard des usages, des pratiques et des créneaux : les rencontres collectives et/ou spécifiques consécutives seront l'occasion de préciser le cadre partenarial à l'œuvre sur les activités principales comme sur les activités connexes éventuelles développées.

A partir du projet de règlement intérieur ci-joint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 abstentions

- **ADOpte** la proposition du rapporteur sur les bases définies ci-dessus et ci-jointes ;
- **AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à signer le présent règlement, ainsi que toutes les conventions spécifiques d'usage qui pourront en découler.

En mairie, le 14 septembre 2026

Acte publié le 16 septembre 2026

Le Secrétaire de Séance,
Louanne BAUDUIN

Pour extrait conforme

Le Maire,
Nathanaël DUFFIT MENARD

